

COMPTE RENDU DU COMITE DE RIVIERE 2013

Le mardi 12 mars 2013 à Eyguians (salle polyvalente)

MEMBRES DU COMITÉ DE RIVIÈRE PRÉSENTS :

- M. GAST – Président du SMIGIBA
- M. JOUVE – Vice président du SMIGIBA
- M. MATHIEU – Vice président du SMIGIBA
- M. BOIVIN - Représentant de la présidente de la Communauté de communes du Haut Buëch
- M. AUBIN - Représentant du président de la Communauté de communes des Deux Buëch
- M. BERMOND - Représentant du président de la Communauté de communes des Deux Buëch
- M. D'HEILLY - Président de la Communauté des Communes du Serrois
- M. BLANCHARD - Communauté des Communes du Serrois
- M. VASELI – Représentant du président de la Communauté des Communes des Baronnies
- M. AUBERT - Représentant du président de la Communauté des Communes de Ribiers
- Mme BOUVIER – Représentante du président de la Communauté des Communes du Laragnais
- Mme GELPY – Représentante du président de la Communauté des Communes du Laragnais
- Mme FRANCAERT – Représentante du président du Conseil Régional PACA
- M. VEDEL - Directeur de la Direction Départementale des Territoires 05 et de la Préfecture des Hautes Alpes
- M. FIQUET - Direction Départementale des Territoires 05
- M. CANTET - Direction Départementale des Territoires 05
- M. MARTIN - Représentant du directeur de la RTM 05
- M. LAGET - Représentant du directeur de la RTM 05
- Mme GUILLERMIN - Représentante du directeur de l'Agence de l'Eau RMC
- M. DOUCENDE – Représentant du président de la FDAAPPMA des Hautes Alpes
- M. CHOFFEL – Président de l'AAPPMA du Haut Buëch
- M. LOCOGE – Représentant de l'AAPPMA du Haut Buëch
- M. PASQUET - Président de l'AAPPMA de Gap
- M. MESTRE - Représentant de l'AAPPMA de GAP
- Mme. MONTROZIER – Représentante du président de la Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes
- M. DERR - Représentant du président de la SAPN
- M. RIVOAZ - Représentant du président de la SAPN
- M. MANCINI – Représentant du directeur d'EDF
- Mme. PETIT - Représentante du président de la FDSIGE

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES :

- M. PICON – Directeur du Syndicat Mixte d'Aménagement du Val de Durance
- Mme CAROD – Chargée de mission au Syndicat Mixte des Baronnies Provençales
- M. LAGIER – Vice président du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales
- M. MOYNIER – Chargé de mission à la Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes
- Mme LAMPE – Chargée de mission au SMIGIBA
- Mme VASSAS – Chargée de mission au SMIGIBA
- M. GOURHAND – Chargé de mission au SMIGIBA
- M. RUHL – Technicien rivière au SMIGIBA
- Mme CHAIX - Chargée de mission au SMIGIBA
- Mme MARQUE ALONZO - Chargée de mission au SIEM

Excusés:

- M. POGNART - Représentant du délégué régional de l'ONEMA
- Mme CHOUQUET – Représentante du Conseil Général des Hautes-Alpes
- M. PELLOUX - Représentant du président de la Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes
- M. EYRAUD – FDSIGE
- M. DIDIER – Maire de la ville de GAP
- M. VATBOIS & M. GARRAUD – Représentant du directeur de TOTAL PETROCHEMICALS
- M. DESPLATS – Président de l'Agence Régionale pour l'Environnement
- M. RASCLARD - Président du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales
- M. GILARDEAU – TRUFFINET – Président de l'AAPPMA «l'Amicale des Pêcheurs Veynois».

ORDRE DU JOUR:

- Les effectifs du SMIGIBA
- Présentation des actions 2012 et perspectives 2013
- Retour bilan mi-parcours
- Réactions des participants et débat

LES EFFECTIFS DU SMIGIBA

Antoine GOURHAND succède à Joëlle NOGUER depuis le 1 août 2012 au poste de chargé de mission physique. L'équipe est constituée de 5 personnes.

PRESENTATION DES ACTIONS 2012 ET PERSPECTIVES 2013

Le bilan est présenté par volet du contrat de rivière.

VOLET A1: Assainissement des collectivités

2012: Les études de conception pour Aspres et Lagrand ont été réalisées. La commune de Lus la Croix-Haute a engagé les travaux en 2012.

2013: Engagement des travaux pour Aspres et Lagrand et poursuite des travaux à Lus-La-Croix-Haute.

VOLET A2: Suivi de la qualité des eaux

Le Conseil Général réalise annuellement des suivis de la qualité d'eau du Buëch en divers stations par le biais d'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN).

VOLET B1: Restauration des cours d'eau

B1.1: RESTAURATION/ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE

Bilan des linéaires de berges restaurées :

Travaux réalisés en 2012: Petit Buëch (5 km) et Buëch Aval (9,2 km) → 86 760 € (dont entreprise d'insertion)

Travaux projetés en 2013: Petit Buëch (2 km) et Buëch Aval (7,5 km) → 100 000 € estimés

L'entretien de la ripisylve a pour objectif la protection des ouvrages, la limitation des embâcles, la sécurisation des zones urbaines et le rajeunissement de la ripisylve.

Les travaux consistent concrètement à des opérations d'élagage, d'abattage et de recépage.

B1.3: ÉTUDE DES DÉBITS BIOLOGIQUES

L'étude des débits biologiques portée par le SMIGIBA s'est achevée au cours de l'année 2012.

L'Agence de l'eau a intégré cette étude des débits biologiques dans le cadre de l'étude des volumes prélevables. Les résultats de la détermination des volumes prélevables ont été présentés lors du comité de pilotage du 07 mars 2013. L'année 2013 sera marquée par une concertation autour des différents scénarios de diminution des prélèvements.

M. DERR (SAPN) demande pourquoi la Chambre d'agriculture 05 a été nommée Organisme Unique de Gestion

sur ce dossier et indique qu'elle se retrouve dans une situation de juge et partie.

Eric CANTET (DDT05) explique la procédure mise en place par les services de l'état pour la nomination d'un organisme unique. Une consultation a été ouverte vers l'ensemble des acteurs du bassin concerné. Seule la Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes a proposé sa candidature pour être organisme unique.

M. VEDEL (DDT 05) rappelle que la consultation était basée sur le volontariat et que le choix de l'organisme unique repose sur des procédures administratives encadrées. Par ailleurs la chambre d'agriculture des Hautes Alpes aura pour rôle d'organiser la concertation au sein du milieu agricole avec l'ensemble des ASA du bassin.

Sandie GUILLERMIN (Agence de l'Eau) indique que le comité d'agrément a fait part de la possibilité de créer une commission thématique de gestion de l'eau spécifique au dossier des volumes prélevables.

B1.4: Étude approfondie et suivi de la qualité des adoux – B1.6 : Travaux de restauration piscicole des adoux

En 2012, des travaux de restauration de l'adoux des Casses ont été réalisés en interne afin de dégager des embâcles pour rouvrir le milieu et faciliter les écoulements dans un objectif de continuité écologique.

Au cours de l'année 2013, il est prévu de réaliser des travaux sur l'Adoux du Fontenil par le biais d'un partenariat avec l'association du Village des Jeunes. En parallèle, une étude permettant de définir le programme de suivi sera engagée en 2013 pour déterminer l'état actuel des adoux, leurs évolutions et l'impact des travaux réalisés (étude estimée à 30 000 €).

B1.8: Travaux d'éradication de la renouée

Au cours de l'année 2012, l'inventaire, le piquetage et l'abattage pour accès aux massifs ont été réalisés en interne avec l'assistance du bureau d'études Concept cours d'eau.

Le marché engagé durant l'année 2012 a été rendu infructueux en raison de l'impossibilité de pourvoir aux besoins de trésorerie associés.

Pour 2013, le SMIGIBA a engagé un emprunt à hauteur de 161 000 € permettant d'honorer les factures du marché de travaux.

L'opération d'éradication de la renouée sur le Petit Buëch estimée à 154 000 € sera réalisée durant l'été 2013.

Les travaux prévus à Lus-la-Croix-Haute initialement estimés à 60 000 € sont revus à la baisse (5000 € estimés) en raison des observations faites en 2012 suite au débâchage (pas de repousse).

Dans le cadre du marché d'éradication de la renouée du Japon, le busage du canal du moulin à Veynes et le traitement des massifs limitrophes seront également engagés en 2013 pour un montant estimatif de 63 000 € .

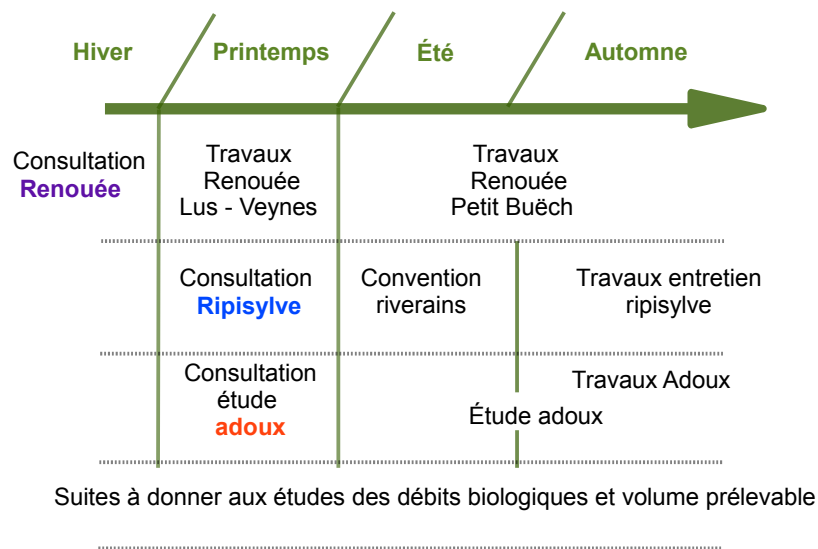
Les travaux d'élimination de la renouée doivent se faire en une seule campagne pour éviter tout risque de dissémination.

Jean Claude GAST (SMIGIBA) souligne l'importance de cette action et de ces travaux au regard du risque de dissémination et de détérioration de la qualité du milieu que peut créer cette plante invasive, notamment lorsqu'on visite d'autres bassins versants complètement envahis par la plante.

Michel DERR (SAPN) s'interroge sur la procédure/technique mise en place.

Cyril RUHL (SMIGIBA) lui répond que des tests ont été conduits en 2010 et que les résultats sont concluants, en 2013 les travaux vont être réalisés sur les 150 massifs inventoriés soit 3500 m³ de matériaux, ce qui représente des travaux conséquents. L'opération consiste à décaisser les massifs sur 1m de profondeur. Les matériaux seront ensuite concassés puis bâchés pendant 2ans.

PLANNING PRÉVISIONNEL :



Aurélié CAROD (SMBP) se demande si un comité de suivi aura lieu pour les adoux et dans ce cas souhaite que le Parc des Baronnies y soit associé.

Volet B2: Protection contre les crues:

B2.1 - B2.4 – B2.6: Plan de gestion des alluvions

Au cours de l'année 2012, le bureau d'études Hydrétudes a réalisé la phase 1 de diagnostic global du plan de gestion des alluvions avec le traitement des données topographiques et l'analyse de terrain pour un montant de 31000 €. Dans le même temps DialTer a procédé à des entretiens avec les acteurs locaux pour la préparation de la phase de concertation.

L'étude se poursuivra en 2013 par la définition des différentes enveloppes de l'espace mobilité suivie de la phase de concertation qui devra aboutir à la définition des objectifs de gestion.

Eric CANTET (DDT) présente la définition de l'espace de mobilité avec les trois enveloppes possibles et leurs descriptions inscrites au guide de l'Agence de l'Eau 1998. La concertation conduira à adopter un espace de mobilité concerté.

B2.2: Diagnostic des digues de classe C

Bilan des actions 2012 : Suivi du diagnostic des digues de Laragne, Veynes et lancement du diagnostic des digues de Montmaur.

2013: Accompagnement dans l'affermissement des tranches conditionnelles des études diagnostic.

Une réunion de rencontre de l'ensemble des maîtres d'ouvrage est prévue en mars pour faire le point sur les suites à donner aux diagnostics de sûreté et la réalisation de travaux de confortement. Les questions relatives à la réalisation des études de danger prévues pour 2014 seront abordées ainsi que le plan de financement.

Un courrier sera proposé aux maîtres d'ouvrage à l'attention des services de l'Etat et des partenaires financiers pour les interroger sur les plans de financement.

B2.5 – B2.7: Suivi engrèvement retenue St Sauveur et piège à gravier Sisteron

Le syndicat participe aux comités de suivis de la queue de retenue de Saint Sauveur et du piège à graviers de Sisteron. Les actions d'entretien de ces deux sites sont sous maîtrise d'ouvrage d'EDF, le SMIGIBA participe aux suivis des travaux.

Robert MANCINI (EDF) fait un rapide résumé sur l'entretien réalisé en 2012 au niveau du piège à gravier de Sisteron. Les extractions de 60 000 m³ de matériaux ont été effectuées durant le mois d'août 2012.

Bruno LAGIER (SIEM) pose la question du trafic des camions en période de travaux.

Robert MANCINI (EDF) lui répond que toutes les solutions ont été envisagées en concertation avec le conseil général et les mairies concernées.

Par ailleurs l'opération de chenalisation et de scarification sur la queue de retenue de Saint Sauveur à Serres est en cours de réalisation et devrait permettre la remobilisation des matériaux en cas de crue significative.

B2.12: Travaux de protection de la digue de Bouriane à St Julien en Beauchène

Le SMIGIBA a présenté en 2012 aux services instructeurs un Dossier Loi sur l'Eau et une Déclaration d'Intérêt Général en vue de réaliser les travaux de confortement de la digue sur le point de fragilité le plus important.

Jean Claude GAST (SMIGIBA) précise que le projet basé sur les techniques de génie végétal, propose la réalisation d'un caisson végétalisé visant à soutenir la digue. Il ajoute que cette technique a pour le moment été rejetée par les services de la DREAL car la végétalisation des digues est proscrite. M. GAST en appelle à la participation des services de l'état sur ce projet novateur et qui propose une technique plus adaptée au milieu naturel.

Eric CANTET (DDT) explique que ce projet va à l'encontre des préconisations d'IRSTEA mais que toute discussion est encore possible afin d'arriver à un compromis.

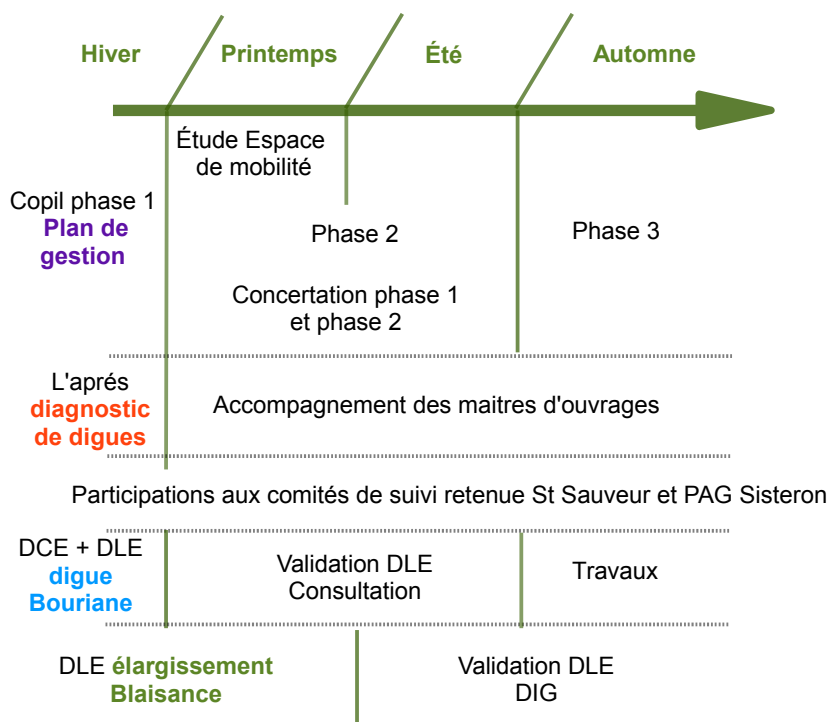
Bernard MATHIEU (SMIGIBA) fait remarquer qu'à Serres la végétalisation de la digue avait été imposée.

Eric CANTET (DDT) lui répond que compte tenu des caractéristiques de la protection, celle-ci n'était pas vraiment considérée comme une digue.

B2.13: Travaux d'élargissement de la Blaisance (Lagrand)

Ce dossier a pris un retard assez conséquent de part sa difficulté technique et administrative. L'objectif est de finaliser le dossier loi sur l'eau en 2013 ainsi que la déclaration d'intérêt général.

PLANNING PRÉVISIONNEL:



Volet B3: Gestion de la ressource en eau:

B3.2.: STATIONS DE MESURES DU DÉBIT

Pour rappel, le SMIGIBA a installé trois stations de mesures à La Faurie sur le Grand Buëch, La Roche des Arnauds sur le Petit Buëch et Laragne sur le Buëch aval. Il existe également des stations sur lesquels sont implantées des échelles de hauteur d'eau.

Le SMIGIBA paie une maintenance annuelle à hauteur de 2000 € auprès de son prestataire et assure par ailleurs le jaugeage des stations ainsi que le suivi de leur bon fonctionnement.

Les opérations de jaugeage, le suivi des stations et la validation des données recueillies sont très chronophages. Carolyne VASSAS (SMIGIBA) indique que le SMIGIBA a du mal à dégager le temps nécessaire pour ces opérations et pour la validation des données.

Michel DERR (SAPN) veut savoir si les données sont consultables.

Carolyne VASSAS (SMIGIBA) lui répond que les données sont publiques mais non validées car ce sont les données brutes qui sont mises en ligne en direct. Par ailleurs les débits sont difficilement relevables en période d'étiage car les radars n'émettent plus de données. Il pourrait être discuté le déplacement de stations dysfonctionnant (La Faurie) ou l'implantation de nouvelles.

Volet C1 « Animation et coordination » :

- Deux chargés de mission sont en charge de la coordination des actions du contrat de rivière et de la gestion physique du Buëch.

Volet C2 « Communication et valorisation » :

- Le SMIGIBA a édité un bulletin d'information qui a été diffusé à l'ensemble des riverains du bassin versant. Par ailleurs le site internet est régulièrement mis à jour. (C2.2).
- Le projet pédagogique auprès des scolaires du bassin versant (C2.5) s'est poursuivi en 2012 sur les communes de Laragne, Montmaur et La Roche des Arnauds. Une fête de la rivière s'est déroulée en juin 2012 à Laragne. En 2013, les écoles concernées sont sur les communes de Serres, Veynes et Aspres. Une fête de la rivière est prévue sur la commune de Lus-La-Croix-Haute.

RETOUR DU BILAN MI-PARCOURS

Le bilan mi-parcours a été réalisé en interne et a été présenté le 2 juillet 2012 en commission d'agrément du comité de bassin. Ce bilan précisait l'avancée des actions et soulignait les problèmes rencontrés et les ajustements à prévoir pour la suite.

Un avis favorable du bilan mi-parcours a été émis par la commission d'agrément du comité de bassin avec plusieurs préconisations :

- les opérations de protection contre les crues devront intégrer les résultats du plan de gestion des alluvions.
- Problématique gestion de la ressource en eau : le SMIGIBA doit considérer avec attention la suite de l'étude des volumes prélevables, veiller à ce que les acteurs locaux soient impliqués dans les phases de définition des règles de gestion et de répartition, renforcer son partenariat avec les acteurs agricoles, sensibiliser les élus.

Sandie GUILLERMIN (Agence de l'eau) fait part de l'avis favorable émis par le comité d'agrément en juillet 2012. Le contrat de rivière répond aux enjeux identifiés et le comité de bassin préconise la réalisation d'un second contrat de rivière. Les recommandations sont les suivantes:

- Étude volume prélevable: commission thématique sur l'eau qui pourrait être portée par le SMIGIBA.
- Plan de Gestion: les élus doivent s'emparer du sujet et organiser la concertation

PROJET D'ADHÉSION AVEC LE SIEM (MÉOUGE)

En 2012, les syndicats SMIGIBA et SIEM ont recruté un cabinet d'avocat pour se faire accompagner juridiquement sur les différentes procédures d'union des deux structures. L'objectif étant d'avoir une seule structure de gestion sur la vallée du Buëch pour une cohérence de gestion globale et pour diminuer les coûts de fonctionnement.

Parmi les scénarii proposés, les élus ont retenu la démarche d'adhésion du SIEM au SMIGIBA entraînant sa dissolution automatiquement.

Le cabinet d'avocat a proposé 4 scénarii de clé de répartition, le premier basé sur l'application de la clé de répartition actuelle du SIEM (dépenses de fonctionnement / population), le second basé sur l'application de la clé actuelle du SMIGIBA, le troisième étant la moyenne des deux premiers scénarii. La quatrième proposition est l'application de la clé de répartition actuelle du SMIGIBA avec un lissage sur 4 années.

Le positionnement des communautés de communes est en cours. Le SMIGIBA proposera une intervention à ce sujet en conseil communautaire dès que les votes des budgets seront passés.

Carolyne VASSAS (SMIGIBA) précise que ce projet implique une augmentation des participations pour les communautés de communes membres du SMIGIBA.

Jean Claude GAST (SMIGIBA) rappelle que l'adhésion répond à une cohérence de territoire. Elle se justifie pleinement dans le cadre de la mutualisation des moyens au niveau des collectivités territoriales et des enjeux du bassin versant. Pour lui, les élus ne sont pas convaincus de l'utilité de cette démarche et le problème financier est une fausse excuse. Par ailleurs, le recours au cabinet d'avocat a été justifié par la volonté d'avoir l'avis d'une position neutre pour trouver une clé de répartition et définir les modalités administratives de la fusion.

Bruno LAGIER (SIEM) rejoint l'avis de Jean Claude GAST (SMIGIBA) et ajoute qu'il pourrait accepter une clé de répartition qui aligne les cotisations de manière progressive si cela permet de faire avancer l'adhésion. Il appuie par ailleurs que l'augmentation de participations n'implique pas de sommes trop importantes au regard des capacités financières de la majorité des communautés de communes du territoire, excepté pour la CCIB. Il souligne également les efforts financiers importants déjà réalisés par les communes du bassin versant de la Méouge pour réaliser des aménagements.

Jean-Marie BLANCHARD (SMIGIBA) fait remarquer que les élus du SMIGIBA n'ont jamais été contre le projet d'adhésion. Pour lui le scénario 4 est le plus souple et plus acceptable pour les communautés de communes déjà adhérentes au syndicat.

Max VASELI (SMIGIBA) pense que les élus ne peuvent pas se positionner sans avoir eu l'avis des élus de leur propre conseil communautaire.

Jean Claude GAST (SMIGIBA) précise que la question du SIEM sera évoquée dans les communautés de communes après le vote du budget.

Patrick AUBIN (SMIGIBA) approuve.

PRÉSENTATION DES ÉLÉMENTS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2013.

Carolyne VASSAS expose les éléments qui ont conduit le SMIGIBA à demander une plus forte participation des communautés de communes pour l'année 2013. Le SMIGIBA a un déficit de fonctionnement important pour l'année 2012 qui s'explique principalement par des retards dans le versement de subventions. Ces retards occasionnent un manque de trésorerie et oblige le syndicat à recourir à des produits financiers pour financer les projets. Le coût induit par ces produits est répercuté sur les participations des communautés de communes au fonctionnement du SMIGIBA.

En 2013, l'augmentation totale sollicitée pour le fonctionnement est de 22 000€.

Jean Claude GAST (SMIGIBA) explique à quoi est due cette augmentation notamment le retard des subventions et donc les charges financières induites, l'amortissement des investissements réalisés par le SMIGIBA et également les indemnités aux élus qui ne faisaient pas parties du plan de financement initial du contrat de rivière.

AUTRES POINTS :

Jean Pierre CHOFFEL (AAPPMA Haut Buëch) souhaite aborder le sujet des classements des cours d'eau et veut savoir si cela a été discuté par les élus du smigiba et ce qui a été proposé.

Jean Claude GAST (SMIGIBA) lui répond positivement et Antoine GOURHAND (SMIGIBA) souligne que le comité syndical a rejeté la proposition émise par la DREAL par manque d'informations sur les conséquences qu'auront ces futurs classements ainsi que sur la pertinence de certains cours d'eau proposés au classement.

Jean Claude GAST fait part de son inquiétude sur la nouvelle taxation de l'eau des fontaines indiquée par l'Agence de l'Eau aux communes.

Sandie GUILLERMIN (Agence de l'eau) lui répond qu'une exonération est possible à condition de mettre en place des compteurs en entrée des captages et en sorties des fontaines.

Les discussions étant terminées, la séance a été levée à 12h30.